

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 1160**

présenté par

M. Descoeur, M. Menuel, M. Di Filippo, M. Hetzel, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
M. Jean-Pierre Vigier, M. Lurton, M. Bony, M. Leclerc, M. Parigi, M. Savignat, M. Cattin,
M. Perrut, M. Brun, M. Sermier, Mme Meunier, M. Saddier, Mme Bonnivard, Mme Louwagie,
M. Cinieri, M. Abad, M. de Ganay, M. Vialay, M. Viala et M. de la Verpillière

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Les zones rurales et de montagne éloignées des grandes métropoles sont identifiées comme prioritaires en matière d'investissements dans la programmation des infrastructures. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est prévu à travers cet amendement que les zones rurales et de montagne éloignées des grandes métropoles soient considérées prioritaires en matière d'investissement.